

# Département de psychiatrie CHUV - Secteur Psychiatrique Nord

## Notre charte

### Mission

Le Secteur Psychiatrique Nord (SPN), département de psychiatrie Nord du CHUV, a pour mission d'assurer les soins hospitaliers, ambulatoires, d'urgence et de crise, en psychiatrie de l'enfance et de l'adolescence, en psychiatrie de l'âge adulte et en psychiatrie de l'âge avancé dans les trois régions d'Yverdon-les-Bains et Sainte-Croix, d'Orbe et la Vallée de Joux et de Payerne et la Broye vaudoise. La dimension psychosociale est intégrée à cette mission principale. Le SPN a également mission de formation des professionnels et d'information à la population.

### Structures

Le Centre de Psychiatrie du Nord Vaudois (CPNVD) à Yverdon-les-Bains regroupe les unités de soins hospitaliers en psychiatrie adulte, l'unité des troubles de la démence, l'unité de psychiatrie ambulatoire (UPA) d'Yverdon-les-Bains (avec une antenne à Sainte-Croix), ainsi que l'unité urgence-crise. Une unité de psychiatrie ambulatoire se situe également à Payerne, une autre à Orbe avec une antenne à l'hôpital de la Vallée.

Le Service de Psychiatrie pour Enfants et Adolescents (SPEA) se situe à Yverdon-les-Bains et comprend également deux consultations de psychiatrie pour enfants et adolescents (CPEA) à Payerne et à Orbe et des antennes à Sainte-Croix et à l'hôpital de la Vallée et une unité pédagogique thérapeutique itinérante (UPTI).

### Valeurs

Le SPN adhère aux valeurs de la charte du CHUV dont il fait partie.

Le SPN lutte activement contre toute forme de discrimination des personnes atteintes de maladies psychiques, œuvre pour le maintien et la promotion de la santé mentale et pose le respect de la personne humaine comme valeur essentielle.

Le SPN promeut les actions en faveur de la santé physique et psychique des collaborateurs.

**Vis-à-vis des patients, chaque collaborateur du SPN, selon sa qualification, sa fonction, ses rôles, son statut s'engage à :**

- assurer un accueil personnalisé et individualisé au patient, à sa famille et à ses proches, par une écoute attentive des besoins exprimés.
- reconnaître et prendre en compte les symptômes liés à son état physique, psychique et social en apportant une réponse la mieux adaptée possible à ses besoins et attentes ainsi qu'à ceux de sa famille et de ses proches. respecter les droits du patient tels que mentionnés dans la Loi de Santé Publique : le droit à l'information, l'accès au dossier, le secret professionnel, le consentement libre et éclairé, le droit à être accompagné, les directives anticipées, le représentant thérapeutique et les voies de recours, le droit au libre choix dans la mesure du possible.
- respecter les normes, valeurs ainsi que les cultures diverses propres à chaque individu.
- dispenser des soins de qualité dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire et par l'élaboration d'un processus de soins formalisé et avalisé par l'ensemble des intervenants médicaux et paramédicaux.
- inscrire les interventions de soins dans l'accroissement des compétences du patient et de sa famille face à une situation de santé individuelle en crise et assurer la liaison et la coordination avec le réseau de soins.
- assurer des services d'administration, de restauration, d'hébergement, d'intendance et de sécurité conformes aux normes en vigueur au CHUV.

**Vis-à-vis de l'institution, chaque collaborateur du SPN, selon sa qualification, sa fonction, ses rôles, son statut, s'engage à :**

- inscrire ses pratiques dans un souci éthique constant d'équilibre des moyens tant humains, sociaux que politiques et économiques.
- faciliter les échanges et développer l'esprit d'entraide entre les différents services de l'institution par des interfaces pluridisciplinaires.
- développer une cohérence institutionnelle en s'appuyant sur des modèles psychothérapeutiques et de soins identifiés et reconnus.
- transmettre à tous les professionnels des connaissances et de l'information maîtrisées et actualisées afin de permettre le développement des savoirs.
- s'adapter aux changements et aux évolutions internes et externes, dans tous les domaines concernés par son activité principale et ses divers mandats.
- proposer un accueil, un encadrement et des évaluations de qualité aux nouveaux professionnels, aux étudiants et aux apprentis de tous les secteurs en tenant compte des exigences des institutions partenaires.
- collaborer activement aux projets et programmes mis en place par les différents réseaux de soins et assurer un service de liaison de qualité.
- s'investir dans des projets liés à la santé mentale, avec d'autres partenaires, dans toutes les démarches jugées opportunes.